

# COMMUNE d'OUZOUER SUR TREZEE

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 Avril 2022 à 19 h 00

Sous la présidence de M. Gervais, Maire

Absent (s) excusé (s) M. Sylvain CHARRON, Mme Lisa Guillard (Pouvoir à Mme Mélinda Guillard)

Secrétaire de séance : Mme Francine Molinet

1. Le Conseil Municipal est informé et prend acte de :

-la démission de Mme Angélique DEMBELE en date du 9 Décembre 2021,  
et de son remplacement par Mme Mélinda GUILLARD, premier membre supplémentaire de la liste complète élue en 2020.

-la démission de Mme Emilie BOURY en date du 15 Mars 2022  
et de son remplacement par M. Maurice BUSCH, second et dernier membre supplémentaire de la liste complète élue en 2020.

-la démission de Maurice BUSCH reçue le 23 Mars 2022.

L'Assemblée fonctionne désormais à 14 membres.

2. APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 09 Décembre 2022.

3. APPROUVE, à l'unanimité, le compte de Gestion 2021 du Receveur pour le Budget Communal dont les écritures sont conformes au Compte Administratif 2021 du Maire pour le Budget Communal.

4. APPROUVE, à l'unanimité, le Compte Administratif 2021 du Budget Communal qui présente un excédent de fonctionnement de 44 335.93 € et un déficit d'investissement de 61 589.45 €.

5. PROCEDE à l'unanimité à l'affectation des résultats de l'exécution du budget communal 2021 au Budget primitif de la Commune 2022.

6. DECIDE, au regard du contexte économique, à 8 voix pour et 5 voix contre, d'augmenter les taux d'imposition en 2022 et à 8 voix pour et 5 voix contre d'augmenter les taux de 3%, soit :

Taxe Foncière bâtie -----	36.61 %
Taxe Foncière non bâtie ----	45.24 %

7. VOTE à l'unanimité, le Budget Primitif 2022 de la Commune qui s'équilibre en Section de Fonctionnement à 1 016 598 € et en Section d'Investissement à 419 210 €.

8. APPROUVE, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2021 du Receveur pour le C.C.A.S. dont les écritures sont conformes au Compte Administratif 2021 du Maire pour le C.C.A.S.

9. APPROUVE, à l'unanimité, le Compte Administratif 2021 du C.C.A.S. qui présente un excédent de fonctionnement de 7 469.04 €.

10. PROCEDE, à l'unanimité, à l'affectation des résultats de l'exécution budgétaire 2021 du CCAS au budget primitif 2022 du CCAS

11. VOTE, à l'unanimité, le Budget Primitif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale qui s'équilibre à la somme de 33 300 €

12. APPROUVE, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2021 du Receveur pour le Service de l'Eau Potable dont les écritures sont conformes au Compte Administratif 2021 du Maire pour le Service de l'Eau Potable.

13. APPROUVE, à l'unanimité, le Compte Administratif 2021 du Service de l'Eau Potable qui présente un excédent de fonctionnement de 14 953.84 € et un excédent d'investissement de 53 336.72 €.

14.PROCEDE, à l'unanimité, à l'affectation des résultats de l'exécution budgétaire 2021 du Service de l'Eau Potable au budget primitif 2022 du Service de l'Eau Potable

16.VOTE, à l'unanimité, le Budget Primitif 2022 du Service de l'Eau Potable qui s'équilibre en section d'exploitation à la somme de 41 954 € et en section d'investissement à la somme de 105 000 €.

16.ALLOUE, à l'unanimité, hormis M. Vatan et Mme Molinet qui ne participent pas au vote, les subventions aux associations pour l'année 2022.

<b>16/ SUBVENTIONS ANNUELLES</b>	<b>VOTE 2022</b>
<b>Associations</b>	
<b>Sportives</b>	
Gymnastique volontaire	200,00 €
VTT Cyclo Rando	1 000,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>1 200,00 €</b>
<b>Culturelles</b>	
Association d'Education Populaire "La Martine"	750,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>750,00 €</b>
<b>Loisirs</b>	
Les P'tits Points de la Trézée	650,00 €
Cercle de l'Amitié	300,00 €
IISD	50,00 €
Comité des Fêtes (Subvention exceptionnelle)	206,00 €
Les Scrapeuses d'Ouzouer	250,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>1 456,00 €</b>
<b>Œuvres Sociales</b>	
AGE-CLIC	50,00 €
Croix Rouge du Loiret	500,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>550,00 €</b>
<b>Scolaires</b>	
APE Les Petits Oratoriens	700,00 €
Association Post Scolaire	1 000,00 €
Coopérative Scolaire Ecole Primaire (2 500 € attribués pour 2021 et 2022 par délibération du 09/12/2021)	- €
Les Papillons Blancs -ADAPEI	60,00 €
MFR GIEN	60,00 €
EREA SIMONE VEIL	60,00 €
CFA EST LOIRET	200,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>2 080,00 €</b>
<b>Patriotiques</b>	
Comité des Anciens d'Afrique du Nord	50,00 €
Anciens Combattants Prisonniers de Guerre	50,00 €
Le Souvenir Français	50,00 €
Union Locale des Anciens Combattants	100,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>250,00 €</b>
<b>Diverses</b>	
Amicale des Secrétaires de mairie	30,00 €
La Prévention Routière	50,00 €
Les Restos du Cœur	250,00 €
Les Mills	150,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>480,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 766,00 €</b>

17. Elit, à l'unanimité, Mme Méline GUILLARD afin de pourvoir au remplacement des membres des commissions municipales et organismes ci-après : commission d'appel d'offres comme membre suppléant, commission des finances, commission des affaires scolaires, commission des travaux

18. Elit à l'unanimité Mme Méline GUILLARD, pour siéger au Centre Communal d'Action Sociale en remplacement de Mme Emilie BOURY.

19. APPROUVE, à l'unanimité, la convention, renouvelable 3 ans, à passer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret pour assurer le service de médecine préventive du personnel communal, à compter de 2022.

20. DECIDE, à l'unanimité, d'accepter le don d'un montant de 15 879.96 € issu de la liquidation des fonds de l'Association des Amis du Village Roumain de PRISACA à la suite de sa dissolution.  
PREND ACTE, que ce montant sera, destiné à des investissements en faveur des enfants et inscrit au compte 10251 du budget communal 2022.

21. APPROUVE, à l'unanimité, l'avenant N°1 à la convention passée avec la Communauté de communes Berry Loire Puisaye pour organiser les modalités de la prise de compétence « assainissement collectif » par l'EPCI qui aura pour objectif de garantir la continuité de l'organisation des services et de disposer, pour la commune comme pour l'EPCI, du temps nécessaire pour continuer à mettre en œuvre le transfert de la compétence dans de bonnes conditions, avec effet au 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2022

22. APPROUVE, à 11 voix pour et 2 abstentions, le projet de cession proposée prioritairement aux locataires occupants de 5 logements HLM sis 2, 4, 6, 8 et 10 Rue des Boullards à Ouzouer sur Trézée par LogemLoiret.

23. DONNE, à 12 voix pour et 1 abstention, son accord pour l'emploi, à compter d'avril jusqu'à octobre 2022, d'agents saisonniers pour la gestion et l'entretien du camping municipal.

24. SOLLICITE tous types de subventions possibles pour les projets suivants :  
-Rénovation de l'éclairage public, acquisition/renouvellement matériel cantine dont four et radiateur, chaudière pour logement communal, aire de jeux, signalétique, matériel informatique.

25. DECIDE, à l'unanimité, d'apporter un soutien financier aux jeunes de 17 à 26 ans domiciliés sur la Commune souhaitant suivre une formation en vue de l'obtention du BAFA, selon les modalités ci-après :  
- Aide forfaitaire de 100 € pour la session théorique  
- Aide forfaitaire de 100 € pour la session d'approfondissement

26. DONNE son accord, à l'unanimité pour l'inscription au budget primitif 2022 d'une provision budgétaire pour créances douteuses.

## 27. AFFAIRES DIVERSES

Mme Molinet souhaiterait que la salle polyvalente soit visiblement indiquée de la Place de la Libération.  
Mme Molinet souhaite connaître le montant de la location de la terrasse communale sise rue Grande. Il lui est répondu 100 € par mois d'utilisation. Elle s'enquiert du devenir de cette structure au regard de la fermeture du commerce qui en bénéficierait.

Mme Brunet demande que la boulangerie située en haut de la Rue Grande soit signalée au bas de cette voie actuellement fermée à la circulation.

M. le Maire souhaiterait que la circulation puisse à minima être rétablie sur cette voie pour les véhicules de moins de 3T5.

Mme Brunet insiste pour que la boulangerie précitée soit indiquée de manière permanente au bas de la Rue Grande.

Mme Molinet s'inquiète de l'état des ruelles de l'église. M. le Maire et M. Cobo répondent qu'il est envisagé de les restaurer en y posant de l'enrobé couleur sable.

*Le Maire,  
Denis Gervais*